

~~~~~

MAIRIE  
DE  
PINDERES



AR Prefecture

047-214702052-20250131-DEL310125\_06-DE

Reçu le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 31 JANVIER 2025

N° DEL 310125-06

**OBJET : DON TERRAIN**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un janvier à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PINDERES, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARROUMAN Michel, Maire.

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Membres du Conseil Municipal : | <b>11</b> |
| Membres présents :             | <b>10</b> |
| Nombres de votants :           | <b>10</b> |
| Pour :                         | <b>10</b> |
| Contre :                       | <b>00</b> |
| Abstention :                   | <b>00</b> |

**Etaient présents :** M. BOUTEMY Philippe, M. DARROUMAN Michel, Mmes DASSONVILLE Françoise, DENAULES Jocelyne, M. FONSECA François, M. GIRARD Laurent, Mme IANOTTO Sophie, M. MUZOTTE Christian, Mme TEULIERE Isabelle, Mme VIENNE-SENTENAC Françoise.

**Etais excusé :** M. ARNOULD Edouard.

Date de convocation : 24/01/2025

Secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Françoise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Famille DERTEIL-MOLINARI est propriétaire d'une parcelle cadastrée Section AI N° 3 d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>, qu'elle souhaite donner à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de la famille DERTEIL-MOLINARI de don de la parcelle cadastrée Section AI n°3 d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> ;
- **AUTORISE** M. le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance  
Françoise DASSONVILLE

Le Maire,  
Michel DARROUMAN

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application [Tel : 05.53.93.13.77](tel:0553931377) / Mail : [mairie.pinderes@wanadoo.fr](mailto:mairie.pinderes@wanadoo.fr)  
Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*La Mairie est ouverte au public le : Mercredi de 9 h 00 à 16 h 45 / Vendredi de 9 h 00 à 12 h 45*